



Mairie de La Rivière - Dugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 30 novembre 2018

**Sur convocation du 24 novembre 2018
Étaient excusés Florence Grillon, Manoël
Colle et Jordan Lonchamp**

Secrétaire de Séance : Jérémy Lonchamp

I) Approbation des compte-rendus précédents.

Le compte rendu du 26 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement/cadre de vie

- La commission s'est réunie pour évoquer l'avenir de l'espace naturel de Détente et de Découvertes. Plusieurs pistes sont à l'étude pour aménager cet espace.

Vie associative

- La salle des jeunes a été réouverte avec les nouveaux adhérents (enfants nés en 2004). Un règlement est signé par les parents pour l'utilisation de la salle.
- La date du repas de la fête des mères 2019 a déjà été fixée au 24 mai 2019.
- La commune organise le repas des bénévoles de la rando des fruitières le samedi 1^{er} décembre 2018. 40 personnes sont inscrites à ce repas.

Bâtiments et chemins

- Eglise : le chauffage a été réparé.
- Présentation du devis pour réparer la vanne qui gère le débit d'eau au niveau de l'étang (démontage et remontage de l'armoire électrique et installation d'un automate) : 3 199 € HT.
Voir si le budget 2019 permet ces travaux.
- La commune a reçu un devis pour la pose de 3 caveaux (réservés). En attente du devis de la marbrerie Gauthier.
Les personnes qui souhaitent acquérir un caveau dans le cimetière communal peuvent se faire connaître en mairie.
- Un devis a été demandé à l'entreprise Vermot pour la pose d'un plateau surélevé au niveau de l'école.
- Vierge de Mt Gemmeux : la commune ne parvient pas à obtenir un deuxième devis pour refaire le socle de la vierge. Le Conseil, par 11 voix pour et 1 abstention,

décide de retenir le devis de l'entreprise Pierre et Marie pour un montant de 7 116 € TTC. Des dossiers de subvention ont été déposés pour ces travaux.

- L'entreprise Malpesa a réalisé la reprise de tous les regards dégradés sur la commune.
- Des travaux supplémentaires d'assainissement sont à prévoir :
 - Sous le moulin, le réseau d'eaux pluviales doit être modifié car le réseau est obstrué par les racines des arbres.
 - Rue de l'Etole : un branchement est à reprendre du fait d'un raccordement défectueux.
 - Vestiaires de foot : raccordement à étudier.

Gestion de la forêt

- Une réunion a eu lieu à Levier avec l'association des communes forestières, l'ONF et les communes dépendant du triage de Levier. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment les difficultés financières de l'ONF, les différents modes de vente et leurs impacts pour les communes, l'équilibre forêt/gibier avec les problèmes liés aux dégâts dans les plantations. A été évoqué également le problème de scolytes et du réchauffement climatique qui impactera les forêts dans les années à venir.
- L'achat de la parcelle appartenant à M et Mme Nicolet a été signée devant notaire. Le conseil décide, à l'unanimité, de soumettre cette parcelle au régime forestier.
- Les travaux prévus dans les parcelles 15-16 et 17 seront réalisés début décembre. Une plantation doit également avoir lieu prochainement.
- La haie sous-chole a été élaguée par l'entreprise JTA de Foncine le Haut qui intervenait pour le Gaec Baudet. JTA doit transmettre la facture de la part communale.

Communication et information

- R'virat 2018 : la commission poursuit la mise en page. Elle présente la page de couverture. Elle insiste pour que tous les conseillers distribuent le bulletin avant Noël.

IV) Virement de crédits

Un virement de crédit est nécessaire pour le remboursement par l'assurance d'un poteau accidenté : virement du compte 022 au compte 678 pour un montant de 1 025 €.

V) Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Mmes Brigitte Cuinet et Marie-France Mellinas seront recrutées par la commune pour assurer le recensement.

VI) Personnel communal : mutuelle et assurance prévoyance

Le maire présente les différentes possibilités de participation de la commune aux mutuelles des agents et à une garantie maintien de salaire.

Le Conseil décide de prendre en charge la totalité de la garantie de salaire des agents (1.12 % du brut) et de participer à hauteur de 40 € /mois /agent.

VII) CFD / Synd des Eaux

Les communes n'ayant pas la compétence économique, elles ne peuvent procéder à la vente des terrains à des entreprises. Toutefois, ces terrains pour entrer dans la compétence économique doivent répondre à 6 critères cumulatifs définis par la CFD pour être considérés comme une zone artisanale.

Pour la commune de La Rivière Drugeon, le terrain situé à côté de la gare est concerné. La commune restera propriétaire et pourra le vendre à une entreprise.

Transfert de la compétence Eau et assainissement : la compétence assainissement pourrait être transférée dès janvier 2020. Se posera le problème des eaux pluviales difficiles à transférer.

Mise en place du nouveau SMIX Ht Doubs Haute Loue (fusion du SMMAH et Syndicat Haute Loue) qui regroupera 9 communautés de communes.

Syndicat des eaux : une fuite d'eau a été détectée place du poids public et sera réparée par l'entreprise Malpesa.

La ressource d'eau reste suffisante. Les experts ont indiqué que les travaux du Drugeon ont permis à la commune d'être moins impactée par la sécheresse grâce aux travaux de reméandrement.

IX) Questions diverses

- Demande de la SCI Vuillemin qui avant de vendre leur maison souhaite acquérir le terrain communal sur lequel le garage a été construit. Le Conseil accepte de vendre le terrain concerné mais souhaite que la SCI achète une partie du terrain attenante au bâtiment afin d'éviter les stationnements sur le terrain communal.

- Les nouveaux baux ruraux ont été transmis aux agriculteurs et signés.

- Le maire fait part au conseil d'un bilan de la consommation électrique en baisse suite au remplacement d'une partie de l'éclairage public.

- Demande pour installer des projecteurs dans la MTL : problème d'installation et de coût.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

**Le Maire,
Christian VALLET**